



Point no 8 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au traitement de la motion Bauer « Participation de la commune de Milvignes à Easyvote »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Rappel de la motion

La motion déposée le 23 novembre 2016 par M. le Conseiller général Mathias Bauer et acceptée à l'unanimité par le Conseil général dans sa séance du 15 décembre était intitulée « Participation de la commune de Milvignes à Easyvote ».

M. Bauer informait le Conseil général de l'existence de ce programme suisse d'encouragement à la participation des jeunes à la vie civique, émanant du Parlement des jeunes de Köniz. M. le Conseiller général indiquait qu'Easyvote générait des brochures destinées aux jeunes entre 18 et 25 ans, expliquant de manière vulgarisée la politique fédérale et cantonale en cherchant à freiner l'érosion du vote des jeunes et à maintenir leur intérêt pour la vie politique et l'exercice démocratique.

Finalement, M. Bauer indiquait que la participation de Milvignes à ce programme devrait être étudiée puisqu'elle permettrait d'atteindre la masse critique de personnes destinataires des feuillets justifiant la création d'une partie cantonale neuchâteloise contenant les informations sur les votations de notre canton.

Examen initial de la motion

L'érosion de la participation de la population aux débats publics et à la vie politique et institutionnelle en général est une préoccupation du Conseil communal qui rejoint parfaitement la proposition de M. le Conseiller général Bauer.

Si le programme Easyvote permet de réduire cette régression de l'intérêt qu'ont les jeunes adultes pour les sujets de sociétés, tout comme la défense de leurs besoins présents et à venir, il doit être soutenu et Milvignes devrait sans réserve adhérer au programme proposé.

Easyvote en ville de Neuchâtel

La ville de Neuchâtel a souscrit au programme et distribué par la poste durant l'année 2017 quatre volées de brochures à ses jeunes âgés de 18 à 25 ans.

Elle a choisi d'évaluer en fin d'année 2017 l'efficacité de ce programme et de décider alors de sa prolongation ou de sa suspension. Nous n'avons malheureusement pas pu obtenir d'évaluation intermédiaire de l'efficacité mesurée.

L'abonnement souscrit par la ville de Neuchâtel consiste en 4 brochures par année et par jeune envoyé directement par Easyvote. Il coûte CHF 6.90 francs par personne et par année.

Une dépense identique pour la commune de Milvignes coûterait CHF 4'878.30 en 2018, pour 707 jeunes situés dans le groupe cible. Notons qu'un abonnement comportant en sus une lettre d'accompagnement est disponible à CHF 8.30 par personne et par année.

En revanche, les informations sur les objets cantonaux font déjà partie des brochures distribuées et la participation de Milvignes n'est plus décisive pour permettre la génération de ces informations ciblées.

Brochures imprimées

La campagne Easyvote génère des supports matériels imprimés, qu'elle distribue par courrier dans les boîtes des jeunes adultes ciblés par la Commune qui souscrit l'abonnement. Ces brochures sont de très bonne qualité et réalisées avec soin. Elles sont esthétiquement très réussies et comportent beaucoup d'informations intéressantes sur les sujets débattus lors des scrutins populaires.

Toutefois, si le contenu des textes est jugé pertinent, la question de l'opportunité d'une mise en mots simplifiée et rendue un peu plus vive, sur des sujets abordés dans les brochures traditionnelles pour viser la participation des jeunes, semble plus discutable.

La question du manque de durabilité et de pertinence écologique de la génération d'imprimés en nombre doit également être posée. Il apparaît au Conseil communal que la génération d'environ 3'000 brochures d'une dizaine de pages par année, distribuées dans les boîtes aux lettres d'une partie de la population dont on estime aujourd'hui la participation à 30% environ et visant à en éviter l'érosion ou à l'augmenter, est un enjeu écologique qui doit également être pris en compte.

Campagne numérique

Le programme génère également des supports électroniques, soit un site internet, une activité sur les réseaux sociaux et une application mobile, également destinée à promouvoir l'engagement des jeunes adultes et leur participation aux scrutins populaires.

La consultation des supports existants au troisième trimestre 2017 permet de constater qu'ils ne rencontrent pas un succès indiquant clairement que la tendance à la baisse du vote des jeunes serait contrecarrée par cette initiative.

Comment faire participer davantage les jeunes à la vie publique et aux scrutins ?

Finalement, à la question "comment motiver les jeunes adultes à s'engager davantage dans la vie de la communauté?", le Conseil communal est d'avis que l'adhésion de notre commune à une réponse articulée sur des brochures de reformulation vulgarisée et des supports numériques, dont la plus-value n'est pas encore évidente, est prématurée.

En outre, si la participation plus faible des jeunes aux scrutins par rapport à leurs aînés est un fait indiscutable, l'évolution vers le bas de cette participation à travers le temps n'est pas clairement démontrée, selon les recherches effectuées.

Quelques initiatives lancées à travers la Suisse romande, notamment par la ville de Genève, sortant des sentiers battus, semblent plus en phase avec le changement de paradigme nécessaire, mais leurs effets ne sont pas encore mesurés. Dans la même veine, la création et la promotion de Parlement des jeunes ou la discussion sur l'opportunité d'exercer le droit de vote dès 16 ans sont d'autres outils qui sont actuellement à l'étude.

Conclusion

Si le Conseil communal pouvait souhaiter adhérer à ce programme afin de soutenir cette bonne intention, il recommande toutefois de renoncer à cette adhésion pour l'heure, vu le manque de pertinence des supports matériels développés ci-dessus et en regard de la nécessaire réduction de l'empreinte écologique qui s'accommode mal de la diffusion d'une telle quantité d'imprimés pour un résultat incertain.

L'évaluation réalisée par la ville de Neuchâtel à la fin de l'année 2017 fera l'objet d'une discussion au Conseil communal qui pourrait proposer de soutenir le programme l'an prochain si elle devait révéler un impact positif démontré et contredire ainsi son évaluation.

En conséquence, le Conseil communal qui suivra ce dossier et examinera l'an prochain les résultats de l'évaluation réalisée par la Ville de Neuchâtel pour, cas échéant, en proposer la réalisation ultérieure dans notre commune, recommande à votre autorité de prendre en considération le présent rapport et de classer la motion.

Le Conseil communal

Colombier, le 18 octobre 2017